

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-3, L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de L'U.F.R. des Sciences et Techniques.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION PRODUCTIONS ANIMALES

Parcours Durabilité et valorisation des produits de l'élevage

Président·e : Christophe BRESSAC
Membres : Éric DARROUZET
Charlotte LECUREUIL
Laetitia PEROCHON, Professionnelle extérieure

MENTION INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION

Parcours Analyse sensorielle et qualité

Président·e : Alexandre SURGET
Membres : Boriانا ATANASOVA
Lise DREYFUSS, Professionnelle extérieure
Nicolas PEINEAU

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 8 janvier 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation




Stéphanie CARREZ